



## Le responsable de salle

### Son statut :

- Membre du club hôte et licencié à la FFHB
- S'inscrit sur la feuille de match et assume ainsi une fonction d'officiel
- Majeur et identifiable par un brassard. Il ne peut pas cumuler une autre fonction

### Ses missions :

- Assurer une fonction officielle
- Etre neutre et impartial
- Accomplir sa mission de façon responsable et objective
- Fait régner l'ordre dans la salle et peut décider d'exclure des perturbateurs
- Faciliter le bien vivre dans la salle

### Avant la rencontre :

- Mettre le brassard officiel et accueillir les équipes et arbitres
- Assurer le respect du règlement pour l'utilisation de la colle

### Pendant la rencontre :

- Présent à la table de marque jusqu'à la fin du match
- Intervient auprès des perturbateurs avec diplomatie

### A la fin de la rencontre :

- Présent à la table de marque ou proche d'un lieu qui nécessite sa présence

En cas d'incident sérieux, il prend toute mesure utile et en rend compte par un rapport écrit sous 48 heures à la Ligue et/ou au Comité.

Mis à jour le 11 Juin 2020.

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE HANDBALL DU MAINE-ET-LOIRE**

Maison des Sports  
7, Rue Pierre de Coubertin  
BP 43527 - 49130 Les Ponts-de-Cé

02.41.79.49.66  
6249000@ffhandball.net  
www.handball49.fr